

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — Express.
4 — 11 — — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 11 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

« L'attentat du 14 janvier a eu des résultats bien différents de ceux qu'en espéraient ses auteurs; il n'a servi qu'à consolider ce qu'ils voulaient abattre. L'horreur universelle qu'il a excitée a été partout suivie des plus éclatantes manifestations pour l'Empereur et pour l'Impératrice. Le peuple, la garde nationale, l'armée, toutes les classes de la nation se sont associées aux grands corps de l'Etat dans l'expression des mêmes sentiments. On peut dire que l'Europe entière les a partagés. Tous les souverains se sont empressés d'envoyer des personnalités éminentes de leurs cours porter leurs félicitations à l'Empereur et à l'Impératrice; les villes les plus importantes par leur commerce et leur population n'ont pas voulu rester en arrière, et pour que rien ne manquât à ce concert de manifestations, la presse de tous les pays a porté le même jugement sur le crime et sur ses conséquences.

« Après la protection évidente dont la Providence a couvert les jours de leurs Majestés, rien ne pouvait être à la fois plus consolant et plus rassurant que de voir ainsi tous les cœurs, tous les bras d'une grande nation se presser autour de son souverain et lui prodiguer à lui et à sa race les témoignages les plus incontestables d'amour et de fidélité; car les manifestations dont l'Empereur et l'Impératrice sont partout l'objet, ne s'adressent pas seulement à la famille impériale; elles s'adressent à cet enfant de la France dont la naissance a été acclamée jusque dans les derniers hameaux comme un gage de sécurité et d'avenir pour le pays.

« Si je succombais, l'Empire serait encore affermi par ma mort même, car l'indignation du peuple et de l'armée serait un nouvel appui pour le trône de mon fils. » Ces mémorables paroles de l'Empereur à l'ouverture de la session législative avaient leur écho dans tous les cœurs; on en trouve la pensée dans toutes les adresses, particulièrement dans celles de l'armée. Gardienne fidèle de nos institutions, l'armée, dans sa noble franchise, déclare qu'elle n'a pas seulement prêté serment à l'Empereur, mais

encore à l'Empire, au fils de l'Empereur et à sa dynastie, et qu'elle les défendra comme elle défend aujourd'hui le chef auguste qui lui a rendu ses ailes et sa gloire.

« Aussi Napoléon 1^{er} disait-il avec raison que, s'il eût été son petit-fils, il se serait relevé du pied des Pyrénées. On sait par qu'elle éclatante manifestation ces paroles prophétiques se sont réalisées. Malgré le temps écoulé depuis la chute du Trône impérial, la France n'a pas été plutôt maîtresse d'elle-même qu'elle s'est empressée de le rétablir et d'y asseoir l'héritier de l'Empereur.

« Et ce n'est pas seulement en France que le Trône impérial repose sur l'assentiment public, l'Europe entière, qui s'était jadis liguée pour le renverser, y voit aujourd'hui la plus solide garantie de son repos et de sa prospérité. Elle n'avait pas attendu l'explosion du dernier attentat pour manifester ses sentiments. L'accueil que l'Empereur a reçu de toutes les classes de la population, dans ses voyages en Angleterre et en Allemagne, en est une preuve irrécusable. Contre un pareil accord des souverains et des peuples, que peut la démagogie avec ses sicaires? Ceux qui arment le bras de quelques forcenés peuvent-ils gagner les sympathies de la France en essayant de la frapper au cœur?

« Le but des assassins étrangers est de bouleverser l'ordre en France, afin de révolutionner l'Europe; s'ils ont pu se bercer d'une pareille illusion, l'effet produit par leur dernière tentative a dû leur ouvrir les yeux; ils doivent être convaincus que l'ordre en France ne repose pas sur une seule tête, quelque ferme qu'elle soit, et que les auteurs du crime, s'ils avaient réussi, auraient consolidé l'Empire et n'auraient rencontré dans tous les pays civilisés que l'exécration publique.

Nous trouvons, dans le *Morning-Post* les déclarations suivantes, au sujet d'une mesure que le gouvernement anglais aurait l'intention de proposer aux chambres, concernant les réfugiés politiques :

« Allons au-devant des déclamations qui ne vont

pas tarder à se produire sur la violation du droit d'asile, sur la suspension de l'*habeas-corpus*, sur la déportation en masse des étrangers. Prévenons ce déchaînement d'indignation en énonçant ce simple fait que le gouvernement n'a pas la moindre intention de toucher à ce droit d'asile dont M. de Persigny a fait un si juste et si digne éloge. Le gouvernement se contentera d'une simple addition à la loi en raison de laquelle les tribunaux du pays auront à prendre connaissance des attentats complétés contre la vie d'un prince étranger lié d'amitié avec l'Angleterre. Toute facilité sera donnée à la défense, et l'étranger accusé sera placé sur le même pied que le sujet anglais. Un des effets les plus salutaires de la mesure que le gouvernement se propose de porter devant le Parlement, sera de dévoiler au grand jour l'organisation des complots, d'appeler la publicité sur les faits incriminés, et de permettre au pays de décider en toute connaissance de cause.

« Nous ne prévoyons d'opposition à cette mesure dans le Parlement que de la part d'une minime fraction du parti libéral. Ce qui en rend la nécessité évidente, c'est que l'attentat du 14 janvier a démontré l'impuissance absolue de la législation anglaise sur cette question si importante. Sous l'empire de cette considération, le pays regardera les changements proposés comme une mesure de justice dictée à la fois par le besoin de combler une lacune malheureuse dans la législation existante, par le droit des gens et par l'humanité. »

Nous lisons en même temps dans le journal hebdomadaire *The Press* :

« Nous croyons pouvoir annoncer avec confiance que parmi les premières mesures projetées par le gouvernement, lors de la réunion prochaine du Parlement, figurera un bill rédigé spécialement à cause du récent attentat abominable commis contre la vie de l'Empereur des Français. Ce bill aura pour objet de restreindre les privilèges des étrangers. Il est évident que la liberté illimitée dont ont joui, jusqu'à présent, les réfugiés politiques en ce pays, a été conditionnelle. Il a toujours existé entre eux et nous cette convention tacite, qu'ils n'abuseraient pas de cette hospitalité, et si de pareils

FEUILLETON

LE LION DU DÉSERT.

SCÈNES DE LA VIE INDIENNE DANS LES PRAIRIES.

I. — LE RANCHO.

(Suite.)

Un homme embossé dans un large manteau, et les ailes du chapeau rabattues sur les yeux, entra dans la salle.

— *Santas tardes* (1), dit-il en portant la main à son chapeau sans l'ôter cependant.

— *Dios las de a usted buenas* (2), répondit Pépé, que faut-il servir à votre seigneurie?

— Une bouteille d'aguardiente, répondit l'étranger en s'installant dans l'endroit le plus obscur de la salle.

Dès qu'il fut servi, il se versa un verre d'eau-de-vie qu'il but, et appuyant sa tête dans ses mains, il sembla se plonger dans de sérieuses réflexions, sans s'occuper davantage des gens qui se trouvaient auprès de lui.

Cependant l'arrivée de l'inconnu avait glacé la face de nos trois personnages, qui, les bras croisés, le dos au mur, restaient mornes et silencieux, comme s'ils eussent senti que cet homme était un ennemi; ils attendaient avec anxiété ce qui allait se passer. Enfin,

(1) Manière de saluer qui équivaut à un bonsoir.

(2) Dieu vous le donne bon.

don Juan, voulant savoir à quoi s'en tenir sur le compte de ce mystérieux individu, se leva, remplit résolument son verre, et se tournant vers l'étranger toujours impassible en apparence :

— Senor caballero, lui dit-il avec cette politesse que possèdent à un si suprême degré tous les Mexicains, j'ai l'honneur de boire à votre santé.

A cette invitation, l'inconnu leva lentement la tête, fixa un instant les yeux sur son interlocuteur, et lui répondit d'une voix sèche et brève :

— C'est inutile, senor don Juan, car je ne boirai pas à la vôtre; ce que je dis à vous, ajouta-t-il en appuyant sur ces mots, le senor don Lopez Arriaga peut également le prendre pour lui, si bon lui semble.

— Qu'est-ce à dire, Senor, demanda don Juan en se levant avec violence. Auriez-vous l'intention de m'insulter.

— Il y a des gens avec lesquels on ne peut avoir cette intention, reprit l'inconnu d'une voix incisive. Mais, Senores, continuez donc votre conversation. Elle était, à mon arrivée, des plus intéressantes; vous parliez, je crois, d'une expédition que vous préparez, et même n'était-il pas question, à l'instant où je suis entré, d'une femme indienne que votre digne associé, le seigneur Pépé Naïpès, a enlevée pour votre compte, et qui doit, vous servir d'otage auprès de ses compatriotes? Que je ne vous dérange pas; je serais charmé, au cou-

traire, de savoir ce que vous comptez faire de cette jeune femme.

Aucune expression ne saurait rendre le sentiment de stupeur et d'épouvante des trois associés à cette révélation accablante et imprévue de leurs projets. Un instant ils se figurèrent avoir affaire au génie du mal, et firent simultanément le geste de se signer. Mais don Lopez et don Juan étaient des hommes qu'un événement, si grave qu'il fût, ne pouvait longtemps abattre; le premier moment passé, ils se raidirent, et, l'étonnement faisant place à la colère, don Juan tira de sa botte vaquera un couteau à lame bien acérée, et fut se placer devant la porte, afin de barrer le passage à l'inconnu; tandis que don Lopez, le sourcil froncé et le machète à la main, s'avancait résolument vers la table derrière laquelle leur étrange interlocuteur, debout et les bras croisés, semblait les défier après les avoir si cruellement raillés.

— Qui que vous soyez, senor caballero, dit don Lopez en s'arrêtant à deux pas de son adversaire, le hasard vous a rendu maître d'un secret qui tue, et vous allez mourir.

— Vous croyez, senor don Lopez! répondit l'autre avec un sourire ironique.

— Défendez-vous, si vous ne voulez pas que je vous assassine; car, vive Dieu! je n'hésiterai pas, je vous en préviens.

— Je le sais, dit l'inconnu, et je ne serais pas la pre-

hommes violent cette convention, ils ne peuvent se plaindre de l'établissement d'une loi restrictive.»

Plusieurs journaux de Londres commentent les dernières nouvelles reçues de la Chine. Le *Times* exprime l'espoir que le gouvernement anglais songera aux opérations qui devront suivre la prise de Canton et se mettra en mesure d'expédier, s'il le faut, sur le théâtre de la guerre, une force considérable.

« Les forces des deux nations, dit ce journal, devaient attaquer simultanément Canton, et il est à peu près certain que la prochaine malte nous apportera la nouvelle que cette ville, avec son million d'habitants, est au pouvoir des assaillants. Nous voudrions croire que ce premier pas sera le dernier, et que la démonstration de deux grandes puissances européennes contre un insolent vice-roi agira puissamment sur le pouvoir central. Cependant, il paraît assez vraisemblable que la cour impériale ne considérera la perte de Canton que comme une chose de peu d'importance... »

« Il se peut parfaitement que la prise de Canton ne soit suivie que de quelque proclamation emphatique ordonnant la destruction des barbares, ou interdisant toute communication avec eux. »

Le *Times* ajoute que, s'il en est ainsi, il faudra poursuivre les hostilités sur une plus vaste échelle, et que dans cette prévision on doit se préparer à envoyer dans les mers de la Chine de nombreux renforts.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Trieste, 22 janvier. — Les nouvelles de Constantinople, reçues ici, sont du 22. Hôndar-Effendi a été nommé chargé d'affaires à Paris.

La légion polonaise a été licenciée. Il y a eu une réunion extraordinaire des ministres par suites des affaires de l'Herzégovine et de la Bosnie.

Les nouvelles d'Athènes annoncent que le roi Othon avait été légèrement indisposé. Les chambres grecques avaient été prorogées à un mois.

Madrid, 28 janvier. — Les journaux assurent que, dans la Chambre des députés, l'adresse en réponse au discours du Trône sera votée à l'unanimité et que sa rédaction sera favorable au programme du gouvernement qui paraît devoir se maintenir sans variation.

Marseille, 28 janvier. — Une dépêche de Naples, en date d'aujourd'hui, annonce que le prince Ottaviano est parti hier 27, sur une frégate, avec une suite nombreuse, afin de complimenter l'empereur Napoléon, au nom du roi Ferdinand, à l'occasion de l'attentat du 14.

On mande d'Alger, que le consul général d'Angleterre a transmis, au nom de ses nationaux, au gouverneur général, une adresse de félicitations relative à l'attentat.

Par une proclamation à l'armée, le Gouverneur général a remercié l'armée d'Afrique pour l'expression des sentiments d'indignation et de fidélité qu'elle vient de témoigner à l'Empereur.

Madrid, 29 janvier. — Les Gouverneurs des provinces d'Albacete, Cadix, Alicante, Burgos, Cas-

tellon, Cordova, Palencia, Guadalajara et Murcie ont été réintégrés dans leurs fonctions.

Londres, 29 janvier. (Dépêche officielle.) Bombay, 2 janvier. — Sir Colin Campbell est encore à Cawnpore et il marchera en avant dès qu'il aura reçu les renforts qu'il attend. Le général Outram a attaqué l'ennemi à l'improviste et l'a battu à Allambagh. Le général Roberts doit marcher contre Nusserabad. La tranquillité, du reste, règne partout.

Londres, 30 janvier. — Une dépêche officielle de Bombay, en date du 3 janvier, dit que sir Colin Campbell s'est mis en marche contre Turruckabad et Agra.

Le colonel Seaton avait repris possession, le 27 décembre, de Mynpoorie.

Le brigadier Chamberlain marchait contre le Rohiland. La population d'Indore avait été désarmée.

Marseille, 29 janvier. — Des nouvelles de Constantinople, du 20, annoncent que l'Herzégovine est en feu. Les paysans exaspérés assiègent et massacrent partout les irréguliers. La Porte prépare l'envoi de troupes de ligne.

La *Presse d'Orient* accuse le Monténégro et dénonce le *Nouvelliste Serbe*, imprimé en Autriche, et excitant les chrétiens de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Bulgarie à s'agiter.

Des tempêtes effroyables ont régné dans le Levant.

Le *Courrier d'Algérie* annonce qu'il y a deux mètres de neige à Bone.

A Naples, il y a eu de nouvelles secousses et la tempête a causé des naufrages en Calabre. Des arrestations ont eu lieu à la suite de l'attentat de Paris. — Havas.

EXTÉRIEUR.

CHINE. — Nous extrayons de la correspondance particulière de Chine, publiée par le *Times*, les intéressants détails qui suivent sur les opérations qui ont déjà eu lieu devant Canton :

« Les deux escadres anglaise et française ont échangé des courtoisies; à l'occasion de la déclaration du blocus par la France, l'amiral anglais a arboré le pavillon français au grand mât et publié un ordre du jour de félicitations. L'amiral français a répondu à ce compliment dans les termes les plus chaleureux. L'escadre française a donné à l'escadre anglaise des représentations théâtrales; il y a eu souper après le spectacle.

« Le 16 décembre a eu lieu l'occupation d'Honan. La vue du fort de Macao a été intéressante pendant quelques minutes. Un bataillon de nos soldats de marine et 150 matelots français ont débarqué sous les canons des navires derrière l'île et hors de la vue de Canton. Pendant qu'ils avançaient dans l'île, on voyait s'allonger les deux lignes rouge et bleue, et l'on s'attendait à chaque instant à ce que de la fumée annonçât que l'on en était venu aux mains. Les Chinois avaient compris qu'ils n'étaient pas possible de défendre l'île et l'avaient évacuée. S'il s'y trouvait des soldats, ce qui est fort improbable, ils avaient été prudemment retirés, aussitôt que notre proclamation eut appris aux Chinois que nous entendions prendre tranquillement possession de l'île. Quelques tentes ont été dressées, on a disposé

des avant-postes; les positions anglaise et française ont été établies. Une garantie matérielle était dès lors entre nos mains.

« Le lieutenant Pyn, quelques jours au plus avant, avait quitté son bâtiment le *Banterer*, et il avait débarqué dans le voisinage d'un village avec quelques hommes. Attirés par l'attitude amicale des habitants, ils étaient entrés dans le village et ils avaient été reçus dans la maison du mandarin. Lorsqu'ils voulurent retourner à leur embarcation, toute la population du village les enveloppa, et se servit contre eux d'armes à feu. Cinq hommes furent tués, le lieutenant Pyn fut blessé aux deux jambes; six hommes furent blessés. Tout cela se passait en vue du *Nankin*, qui arriva à propos pour sauver le lieutenant Pyn; il tenait les Chinois en respect avec son épée et son revolver. Deux matelots seuls ne furent pas blessés. Le *Nankin* attaqua ensuite le village; sa première tentative ne réussit pas, mais on a dû la renouveler.

« La réponse faite par Yeh à lord Elgin, est, dit-on, conçue dans des termes sarcastiques; elle est de la nature de celle faite à l'agent américain. Il y est dit que la question du traitement des étrangers a été réglée par le décret de l'empereur; que sir G. Bonham a été créé baronnet pour avoir respecté ce décret, et que lord Elgin fera bien d'imiter cet exemple, et prétend qu'il a, d'ailleurs, une demande d'indemnité à faire au gouvernement anglais pour les pertes subies par les Chinois. »

FAITS DIVERS.

On parle de la formation, au ministère des finances, d'une commission composée des directeurs du ministère et de plusieurs inspecteurs généraux, commission dont l'objet serait de faire concorder l'augmentation du traitement des employés avec une certaine réduction de leur nombre. Ce projet est un nouveau pas dans la voie de la réforme administrative qu'appellent tous les bons esprits, et qui, sans augmenter les charges de l'État, aura pour double résultat d'assurer une meilleure carrière à ceux qui le servent, et de meilleures garanties d'aptitude et d'assiduité dans les services qu'on lui rend.

— La population française, suivant le dernier recensement (1856) se compose d'individus du sexe masculin, 17,794,964, dont 9,972,232 garçons, 6,986,223 hommes mariés et 836,509 veufs. La plus belle partie de l'espèce humaine se compose de 17,988,206 individus dont 9,351,795 filles, 6,948,825 femmes mariées et 1,687,583 veuves. Enfin, la France compte 20,351,628 agriculteurs.

— Ces jours derniers, le chien d'un ouvrier mineur qui s'était blessé gravement en travaillant à une carrière des environs de Couzon, a donné à son maître et à la famille de ce dernier, de nouvelles preuves de cet instinct merveilleux, de cet attachement, de cette intelligence si voisine du sentiment. Voici le fait comme il nous a été raconté: Cet ouvrier s'était fracturé la jambe, et il gisait inanimé sur le sol, dans un lieu désert, exposé au froid, et, peut-être, à rester ainsi longtemps sans secours. Mais son chien a compris le danger; il laisse son maître et il court en toute hâte à près de deux kilomètres de là, au domicile du tailleur de pierres. Il

mière personne que vous tueriez lâchement; les mornes et les quebradas de la Sierra-Nevada ont entendu déjà les cris d'agonie de vos victimes.

A cette allusion faite par l'inconnu à un crime que don Lopez croyait ignoré de tous, une pâleur livide envahit son visage, un tremblement convulsif agita tous ses membres. Il poussa un cri de rage et se précipita sur l'étranger. Celui-ci attendit impassible le choc qui le menaçait; mais, dès que Lopez fut à sa portée, il se débarrassa vivement de son manteau et le jeta sur la tête de son ennemi, qui roula sur le sol sans pouvoir se délivrer de l'étoffe maudite qui l'enveloppait comme dans un réseau inextricable.

D'un bond l'étranger sauta par-dessus la table, et, sans plus s'occuper de don Lopez, il se dirigea vers la porte; mais là, il trouva don Juan, qui, s'élançant sur lui, chercha à lui enfoncer son couteau dans la poitrine.

Sans se déconcerter, l'inconnu saisit le poignet de son agresseur, et, avec une force que celui-ci était loin de soupçonner, il lui tordit le bras de telle façon que ses doigts se détendirent, et qu'il laissa échapper le couteau avec un cri de douleur.

L'étranger le ramassa, et serrant don Juan à la gorge : — Ecoute, misérable, lui dit-il; je suis maître de ta vie, et je pourrais te tuer si bon me semblait; mais ce serait voler le bourreau et faire tort au *garroté* qui t'at-

tend; seulement je veux te marquer pour que tu te souviennes de moi!

Et, appuyant la pointe du couteau sur le visage blême du Mexicain, il lui fit deux entailles en forme de croix qui lui partagèrent la figure dans toute sa longueur.

— Au revoir, dit-il en jetant le couteau avec dégoût, nous nous retrouverons dans la Prairie!

Et s'élançant hors de la salle, il disparut.

Lorsque les trois hommes se retrouvèrent seuls, une expression de rage impuissante et de haine mortelle contracta leur visage.

— Oh! s'écria don Lopez en grinçant des dents et en montrant le poing au ciel, je me vengerai!

— Et moi! murmura don Juan d'une voix sourde en étanchant le sang qui souillait son visage.

— C'est égal, dit à part lui Pépé Naipés en jetant sur ses compagnons un regard de compassion ironique, je ne le connais pas, mais, caraï! c'est un rude homme!

II. — LES CHASSEURS DE BISONS.

A deux lieues au plus de Santa-Fé, dans une clairière située sur le bord de la petite rivière qui borde le presidio, le soir du jour où s'étaient passés les événements que nous venons de rapporter, six hommes aux traits durs, profondément accentués, et portant le costume des chasseurs de bisons, c'est-à-dire le chapeau à larges

bords, la veste de velours garnie de réales percées en guise de boutons, la culotte serrée aux hanches par une ceinture de soie rouge, les bottes vaqueras et le zarapé bariolé, étaient réunis autour d'un grand feu qu'ils entretenaient avec soin, et causaient entre eux tout en s'occupant activement des préparatifs de leur souper. Frugal repas que ce souper! Il se composait d'une bosse de bison, produit de leur chasse, de quelques patates et de tortillas de maïs cuites sous la cendre: le tout arrosé d'eau de smilax et d'aguardiente.

La nuit était sombre, de gros nuages noirs couraient lourdement dans l'espace, interceptant parfois les rayons blafards de la lune qui ne répandait qu'une lueur incertaine. Le paysage était noyé dans ces flots d'épaisses vapeurs qui, dans les pays équatoriaux, s'exhalent de la terre à la suite d'une chaude journée. Le vent soufflait violemment au travers des arbres dont les branches s'entrechoquaient avec un bruit sinistre, et, dans les profondeurs des bois, les miaulements des chats sauvages se mêlaient aux glapissements des carcajoux et aux hurlements des pumas et des jaguars.

— Je crois que la nuit sera mauvaise, dit un des chasseurs en retournant les patates dont il surveillait la cuisson.

— Je suis de votre avis, Fleur-de-Genêt, répondit un grand homme sec en ce moment occupé à rendre le même service à la bosse de bison; le soleil était, à son

parvient par ses gémissements, par ses aboiements réitérés, par ses allées et venues, et par ses allures inquiètes, à se faire comprendre. Les parents deviennent un funeste évènement, et bientôt, grâce à ce fidèle compagnon de l'ouvrier, celui-ci était secouru et arraché, aux approches de la nuit, à de plus grands dangers, et, qui sait, peut-être à une mort certaine. (Moniteur judiciaire.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

VILLE DE SAUMUR.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

Vocale et instrumentale.

Le conseil d'administration de la Société philharmonique de Saumur a décidé que les répétitions hebdomadaires auraient désormais lieu le *vendredi*, aux mêmes heures que par le passé. (Séance du 29 janvier 1858.)

Huit places comme *élèves musiciens* à l'École impériale de cavalerie sont vacantes en ce moment.

On sait que, d'après l'organisation des musiques militaires, la position des élèves musiciens est bien améliorée. Les engagements se font à l'âge de 17 ans. On pourra s'adresser à M. Brück, chef de musique à l'École impériale de cavalerie, pour les renseignements.

Le musée d'Angers, déjà si riche en œuvres du statuaire David, vient de recevoir les modèles en plâtre du fronton du Panthéon. Contenus dans vingt-cinq caisses, cette importante composition vient d'arriver à Angers.

Les travaux de la nouvelle manufacture de tabac de Nantes vont commencer au printemps. Les devis s'élèvent à 1,300,000 fr. Les ateliers pourront recevoir 2,500 cigarières et 3 à 400 ouvriers. Dans les bâtiments provisoires actuels, il n'y a place que pour 1,200 cigarières, et cependant, on a déjà beaucoup de peine à se procurer des femmes pour le service domestique et les ateliers particuliers. On se demande comment on pourra doubler le personnel de la manufacture, et cependant il faut bien pourvoir à la production des cigares dont la consommation va toujours en augmentant. Est-ce que la mécanique ne pourrait pas venir en aide à la régie? Il semble que l'on obtient par les machines des choses plus difficiles.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 2 février 1858, 8 h. 20 m. du matin.

La ministre de l'intérieur à MM. les Préfets et Sous-Préfets.

Présentation au Sénat d'un message de l'Empereur qui désigne dès à présent l'Impératrice comme régente en cas d'avènement d'Empereur mineur et à défaut de sa Majesté l'Impératrice, désigne pour

lui succéder dans la régence deux princes français suivant l'ordre de successibilité de la couronne.

Présentation au Sénat d'un décret instituant un conseil privé qui avec l'adjonction des deux princes français les plus proches dans l'ordre d'hérédité de la couronne, deviendra conseil de régence dans le cas où l'Empereur n'en aurait pas désigné d'autres par acte public.

Sont membres du conseil privé :

- MM. le cardinal Morlot;
- Le duc de Malakoff;
- Achille Fould;
- Troplong;
- Le comte de Moroy;
- Baroche;
- Le comte de Persigny.

Présentation au Corps-Législatif d'un projet de loi relatif à des mesures de sûreté générale. Certifié.

Le directeur du télégraphe, TRONCHE.

Saumur, 2 février 1858.

Hambourg, 1^{er} février.

Le prince Christian de Danemarck, héritier présomptif de la couronne, qui se rend à Paris avec le général Schlegel, afin de féliciter l'empereur Napoléon, est porteur d'une lettre autographe du roi de Danemarck et doit arriver à Paris dans la soirée de mardi. — Havas.

Département d'Indre-et-Loire. — Sous-Préfecture de Chinon.

ADJUDICATION au rabais, sur soumissions cachetées, de travaux à exécuter dans la commune de Villaines, canton d'Azay-le-Rideau, pour l'agrandissement de l'église.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chinon donne avis que, le jeudi 11 février 1858, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la Sous-Préfecture, en présence de M. Guérin, architecte, de M. le maire de Villaines et de M. le receveur municipal, il procédera, conformément aux ordonnances des 10 mai 1829 et 4 décembre 1836, à l'adjudication des travaux à exécuter dans ladite commune de Villaines, et dont le détail suit :

Maconnerie.....	12,305 fr. 35 c.
Charpente.....	5,637 60
Couverture.....	1,705 »
Gros fers.....	1,064 »
Ouvrages divers.....	1,000 »
Dépenses imprévues...	788 05
Total.....	22,500 fr. 00

Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès; à cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir, pour constater sa capacité, un certificat ayant moins d'un an de date, délivré par un ingénieur ou un architecte, et de justifier, par la production d'un récépissé remis par M. le receveur municipal ou par M. le receveur des finances, qu'il a fait le versement, en numéraire ou en effets publics ayant cours sur la place, du cautionnement exigé et fixé à 2,000 fr.

Le certificat et le récépissé seront joints à la soumission; mais celle-ci, qui devra être rédigée sur timbre de 0 fr. 35 c. et conforme au modèle ci-dessous, sera placée sous un cachet spécial et déposée, avec les autres pièces, au secrétariat de la Sous-Préfecture, une heure au moins avant celle fixée pour l'ouverture de la séance, ouverture après laquelle aucune soumission ne pourra être reçue.

L'adjudication sera prononcée au profit de celui qui aura offert le plus fort rabais, pourvu que ce rabais soit au moins égal au minimum fixé à l'avance par les membres composant le bureau. Les concurrents dont les offres ne seront pas acceptées recevront immédiatement les sommes par eux versées à titre de dépôt provisoire de cautionnement.

Les frais de toute nature seront payés comptant, sur un mémoire dressé par M. le Sous-Préfet.

Les devis et plans sont déposés au Secrétariat de la Sous-Préfecture, où le Public peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis midi jusqu'à 4 heures du soir.

Fait à Chinon, hôtel de la Sous-Préfecture, le 20 janvier 1858. Le Sous-Préfet, DE BASSONCOURT.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (nom, prénom et demeure), m'engage à exécuter (désigner les travaux), faisant l'objet de l'affiche du , en me conformant aux devis et aux plans de ces travaux, moyennant un rabais de (ou, deux, trois, etc., sans fractions) pour cent, sur tous les prix de l'estimation.

Marché de Saumur du 30 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.) 46 25	Graine de colza	27 —
2 ^e qualité, de 74 k. 43 60	— de lin	27 —
Seigle	Amandes en coques	—
Orge	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	— cassées (30 k.)	72 —
Fèves	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs	— compris le fût,	—
— rouges	1 ^{er} choix 1857.	—
Cire jaune (30 kil)	2 ^e (a) —	100 —
Huile de noix ordin.	3 ^e —	90 —
— de chenevis	— de Chinon.	90 —
— de lin	— de Bourgueil	130 —
Paille hors barrière.	Vin blanc des Cot.,	—
Foin	1 ^{re} qualité 1857	—
Luzerne	2 ^e —	80 —
Graine de trèfle	3 ^e (a) —	43 —
— de luzerne	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

TAXE DU PAIN du 1^{er} Février.

Première qualité.
Les cinq hectogrammes 15 c. 83 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes 13 c. 33 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes 10 c. 83 m.

BOURSE DU 30 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 68 80.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 94 60.

BOURSE DU 1^{er} FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 33 cent. — Fermé à 69 13.
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 94 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

coucher, d'une couleur de cuivre qui ne présage rien de bon.

— Entre nous, Castor, j'ai bien peur que le Faucon-Noir n'ait commis une faute en allant trouver seul ce misérable Lopez.

— Frère, vous savez bien que je n'ai pas approuvé cette démarche; mais le Faucon est prudent, et il aura su sortir des griffes de cet homme.

— Dieu le veuille! cependant vous conviendrez que, pour de vieux coureurs de bois, nous avons agi en véritables enfants en nous fourrant à l'étourdie dans un véritable guépier dont je ne vois pas comment nous sortirons.

— Bah! fit le Castor, avec un bon rifle et un œil sûr on vient à bout de bien des choses, et sept hommes déterminés en valent cinquante dans la Prairie. Et puis, pouvions-nous laisser notre fils adoptif sans secours lorsqu'il réclamait notre aide?

Tous les chasseurs se récrièrent en protestant de leur dévouement au Faucon-Noir.

— Depuis vingt ans que nous arpentons les llanos dans tous les sens, reprit le Castor, notre plus grande joie a été de voir grandir à nos côtés et devenir un hardi et vigoureux chasseur l'enfant chétif et malingre que nous avons sauvé si miraculeusement lors de l'incendie de l'hacienda del Toro. Nous avons fait le serment de nous dévouer à son bonheur: le moment est arrivé, hésiterons-nous?

— Nous ne le pouvons ni ne le devons, dit Fleur-de-Genêt.

— Bien parlé! s'écria le Castor. Et maintenant, frères, soupçons.

La bosse du bison fut tirée du feu, posée sur une large feuille d'abanijo au milieu du cercle formé par les chasseurs. Chacun s'arma de son couteau, et ils commencèrent à manger d'un bon appétit.

— Cette affaire de l'hacienda n'a jamais été bien éclairée, dit l'un d'eux en engloutissant une énorme tranche de bison saupoudrée de piment, et, dans l'intérêt de l'enfant, peut-être aurions-nous dû faire des recherches.

— Chut! répondit le Castor en baissant la voix, Tio-Perrico et moi nous nous en sommes occupés. Croyez-vous donc que je n'aie pas songé comme vous à retrouver la famille de notre cher enfant?

— Eh bien! demanda un des chasseurs qui était resté silencieux jusque-là et qu'on appelait le Grand-Lièvre, qu'avez-vous découvert?

— Hélas, répondit Tio-Perrico en secouant tristement la tête, ce que nous avons appris se borne à bien peu de chose.

— Oui, interrompit le Castor, à force d'interroger ça et là les voisins de l'hacienda del Toro, ce qui n'était pas facile, voici à quoi se bornent les renseignements que nous avons recueillis: Le père du Faucon-Noir se nommait don Gutierrez de la Fuente; c'était un homme riche

et considéré dans le pays, sans que l'on sût d'où il était venu.— Le jour de l'incendie, — que l'on suppose être le résultat d'une vengeance, — des personnes dignes de foi nous ont assuré l'avoir aperçu, lorsque tout espoir de sauver sa demeure fut évanoui, prendre la route des Prairies sur un cheval, emportant sur le devant de sa selle le cadavre à demi-calciné de sa femme. Depuis ce jour, nul n'a revu don Gutierrez. Est-il mort de désespoir dans quelque lieu retiré de la Pampa? Vit-il encore? Voilà ce que personne ne saurait dire.

— Et rien qui puisse nous mettre sur la trace de ce mystère! dit Fleur-de-Genêt. Et puis quand même, chose impossible, le Faucon retrouverait son père, comment s'en ferait-il reconnaître, après vingt ans passés?

— Avez-vous donc oublié, répondit vivement le Grand-Lièvre, que, lorsque nous sauvâmes l'enfant, il portait au cou un scapulaire de velours bleu brodé d'argent contenant des reliques?

— C'est vrai, je m'en souviens: seulement qu'est devenu le scapulaire?

— Il est encore au cou du Faucon-Noir, répondit le Castor, et qui sait si...

— Hum! fit Tio-Perrico, cet espoir est bien faible, mes frères; enfin, à la grâce de Dieu, et que sa sainte volonté soit faite.

(La suite au prochain numéro.)

D'un acte reçu par M^e Leroux, et son collègue, notaires à Saumur, le vingt janvier mil huit cent cinquante-huit, enregistré à Saumur le vingt-cinq janvier mil huit cent cinquante-huit, folio 98, recto, cases 5 et 6. Reçu cinq francs, décimes cinquante centimes, signé: Touchard.

Il appert que :

M^{me} Sophie Lemoine, propriétaire, veuve de M. Jean Poisson, demeurant à Saumur;

Et M. Paul Menager, commis négociant, demeurant à Saumur;

Ont fait entr'eux une société en nom collectif pour le commerce des blancs. La durée de ladite société a été fixée à dix années à dater du premier janvier mil huit cent cinquante-huit, étant expliqué toutefois que les associés auraient le droit de se séparer et de faire cesser la société en se prévenant une année à l'avance.

Le siège de la société est fixé à Saumur.

La raison sociale est: P. Menager et veuve Poisson. La signature sociale portera les mêmes noms. Chacun des associés pourra en user.

Extrait par M^e Leroux, notaire sous-signé, de la minute dudit acte étant en sa possession.

(58) Signé: LEROUX.

CLASSE DE 1857.

(10^e Année.)

Plus de crainte de s'assurer.

LE

MANDATAIRE DES FAMILLES

Offre toutes les garanties désirables.

M. DEHAIES assure pour 1,500 fr. en cas d'exonération et dépose 500 fr. pour garantie, 1,400 fr. en cas de bon numéro, et 1,000 fr. en cas de réforme, sans autres frais.

S'adresser, pour traiter, à Saumur, chez M. PLÉ, commissaire-priseur.

M. PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, demande un CLERC. (60)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Une MAISON avec vaste jardin, faisant l'angle de la rue Duncan et de la rue des Boires.

S'adresser à M. BUCAILLE, propriétaire. (17)

A LOUER

UN PREMIER ÉTAGE,

Rue d'Orléans, 99. (673)

A VENDRE OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRÈS-JOLIE MAISON, Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAÏ, maître d'hôtel. (523)

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean,

UN DEUXIÈME ÉTAGE,

Sur le quai de Limoges.

S'adresser à M. SARTORIS. (2)

Changement de Domicile.

L'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M^e DION, située actuellement rue d'Orléans, n^o 79, est transférée en face, même rue, n^o 52. (9)

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

M^e SIMON, huissier à Saumur demande un PETIT CLERC. (52)

GOUTTE, RHUMATISMES.
LE SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE agit seul avec certitude contre ces affections; il enlève les accès, éloigne leur retour, raffermi les articulations, empêche la formation des concrétions. Son usage ne produit pas de spasmes mortels, comme le colchique (vins, pilules, alcoolats); on enverra sur demande un mémoire sur les affections arthritiques. — S'adresser à M. BOUBÉE, à AUCH (Gers). Dépôt à Paris, rue Dauphine, 32. Prix du flacon: 10 fr. (630)

SIX MÉDAILLES
décernées en 1847, 1850, 1854, 1855, 1857.
AU
CHOCOLAT-LOUIT
BORDEAUX
POUR SUPÉRIORITÉ
DE GOUT, D'AROME et de QUALITÉ
DÉPÔT
chez tous les principaux confiseurs et épiciers.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE
PARACHUTE DES CHEVEUX
De CHALMIN, chimiste.
Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanches; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.
Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — DÉPÔT à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.
PRIX DU POT: 3 FR. (8)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

ABONNEMENTS

Un an. 6 mois.
PARIS 15f. 8f.
DÉPARTEMENTS . . . 18f. 10f.
Corse, Algérie }
Étranger, selon le tarif postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

BUREAUX A PARIS
Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste ou sur Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.

(Journal des Dames et des Salons. — 5^e ANNÉE. — Sous le patronage de M^{me} la comtesse DASH)

Est le seul journal du genre auquel son immense succès en France et à l'étranger ait permis d'offrir à ses abonnés, sans augmentation de prix, DEUX NUMÉROS par mois au lieu d'un. Elle publie PAR AN 24 numéros grand in-8^o, édition de luxe, rédigés par les sommités de la littérature, 24 gravures de modes colorées, dessinées par M^{me} Héloïse Leloir; 15 Planches de Broderie par nos premiers dessinateurs en ce genre; — 15 Planches de Patrons de Robes, Manteaux, Chapeaux, Vêtements d'Enfants — Plusieurs Planches colorées de Tapisserie, Filet et Crochet; — environ 40 Morceaux de Musique pour Chant et Piano; — et une multitude de Travaux de Dames en Tapisserie, Filet, Crochet, Tricot, etc.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie en ce moment le Château de Pinon, grande nouvelle en 2 vol. in-8^o, par M^{me} la comtesse DASH. On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

PAR SEMAINE

UN NUMÉRO DE

16 PAGES,

10 CENTIMES.

JOURNAL ILLUSTRÉ

DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

ABONNEMENT D'UN AN.

Paris 6 fr.

Départements . . . 8

Bureaux: 46, rue Saint-Louis (au Marais), à Paris.

ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE.

TEXTE. — Voyages anciens et modernes, reproduits, traduits ou résumés: circumnavigations, explorations, découvertes; grandes chasses et grandes pêches; expéditions et combats maritimes, naufrages, hivernages célèbres. — Histoire naturelle. — Biographie des voyageurs célèbres. — Romans décrivant les contrées étrangères et leurs mœurs. — Excursions dans les départements français, dans leurs chefs-lieux et leurs localités les plus remarquables. — Voyages à travers la littérature, etc.

GRAVURES. — Vues des endroits les plus remarquables des deux mondes, portraits, gravures diverses, etc., etc.

Le cadre de cette publication atteste qu'elle aura, tout en donnant à ses souscripteurs une lecture de nature à leur plaire, un intérêt véritable. — Le premier numéro du Journal illustré des Voyages et des Voyageurs a paru le dimanche 5 avril. — Les personnes qui voudraient recevoir directement par la poste le Journal illustré des Voyages et des Voyageurs, peuvent adresser dès à présent leur souscription à ses éditeurs, 46, rue Saint-Louis (Marais), à Paris. — MM. les abonnés recevront gratuitement les titres, couvertures et la table des matières du volume que formera, chaque année, le Journal illustré des Voyages et des Voyageurs. — En envoyant franco un timbre-poste de 20 centimes, on recevra, à titre d'essai, les deux premiers numéros.

Vu pour légalisation de la signature et contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,